

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/MB

OBJET

**Contrat de ville  
2024 - 2030**

N° D\_48\_2024 (Direction de la Politique Sociale)

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 mars à 20 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 11 mars deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ESPARRAGA, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. ANKAOUA représenté par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER.

Secrétaire de séance : M. STUTZ

~~~~~

DATE  
D'AFFICHAGE

**22 mars 2024**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

28

votants

35

Le contrat de ville signé en 2015 et la deuxième convention de renouvellement urbain signée le 28/06/2022 ont permis d'initier et d'accompagner de nombreuses actions de politique publique à Surville destinées à garantir à tous un accès aux services publics favorisant l'équité entre tous et l'élévation personnelle ainsi que professionnelle. Cette offre locale et l'apport de nouveaux services ont contribué au changement et à la transformation de Surville et au nouveau souffle constaté depuis 2017.

Suite au travail de diagnostic engagé par la ville et les partenaires, les objectifs du contrat de ville ont été renouvelés, en fonction des besoins actuels du territoire et en réponse au cahier des charges de l'agence nationale de la cohésion des territoires. Ce contrat a été ainsi conçu au plus près des besoins des habitants suite à la phase de concertation initiée par la collectivité ainsi que l'Etat (commission Mechmache du 19 juin 2024, conseil de quartier du 13 janvier 2024, journées inter-échanges partenaires territoriaux) et ce parallèlement à la refonte de la géographie prioritaire. Cette phase contractuelle dont il convient d'adopter les axes prioritaires sera suivie d'engagements opérationnels et financiers. Plusieurs conventions thématiques devront y être annexées dont les conventions Taxe Foncière Propriété Bâtie (TFPB).

La ville s'engage sur trois axes recoupant plusieurs stratégies territoriales dont le contrat de relance et de transition énergétique (CRTE) ainsi que le pacte des solidarités et la convention territoriale globale (CAF).

.../...

### Axe N°1 : L'éducation jusqu'à l'insertion durable vers l'emploi

- Poursuivre le travail engagé en matière de réussite éducative
- Créer des alliances éducatives en mobilisant les parents
- Eviter le décrochage social et scolaire aux périodes charnières du parcours des jeunes
- Aider les jeunes à accéder plus facilement à un emploi
- Atteindre un taux d'emploi identique à celui de la ville (48,4 % en 2022)
- Lever les freins périphériques à l'emploi

### Axe N°2 : L'accès aux soins pour tous et pour toutes

- Créer un conseil local de santé mentale
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels
- Faire du contrat local de santé un espace de ressources en santé
- Améliorer l'accès aux soins
- Renforcer la prévention et le dépistage
- Renforcer la prévention et le parcours de santé

### Axe N°3 : Amélioration du cadre de vie, Surville, quartier sûr, durable et résilient

- Favoriser la mixité d'usage dans le quartier de Surville et les porosités entre quartiers de la ville
- Développer, intensifier l'offre de transports
- Développer l'habitat mixte
- Valoriser les équipements du quartier

Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 12 mars 2024.

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 14 mars 2024.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- De valider les axes du contrat de ville 2024 – 2030 ci-après :

### Axe N°1 : L'éducation jusqu'à l'insertion durable vers l'emploi

- Poursuivre le travail engagé en matière de réussite éducative
- Créer des alliances éducatives en mobilisant les parents
- Eviter le décrochage social et scolaire aux périodes charnières du parcours des jeunes
- Aider les jeunes à accéder plus facilement à un emploi
- Atteindre un taux d'emploi identique à celui de la ville (48,4 % en 2022)
- Lever les freins périphériques à l'emploi

### Axe N°2 : L'accès aux soins pour tous et pour toutes

- Créer un conseil local de santé mentale
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels
- Faire du contrat local de santé un espace de ressources en santé
- Améliorer l'accès aux soins
- Renforcer la prévention et le dépistage
- Renforcer la prévention et le parcours de santé

.../...

Axe N°3 : Amélioration du cadre de vie, Surville, quartier sûr, durable et résilient

- Favoriser la mixité d'usage dans le quartier de Surville et les porosités entre quartiers de la ville
  - Développer, intensifier l'offre de transports
  - Développer l'habitat mixte
  - Valoriser les équipements du quartier
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous les actes et documents relatifs aux effets ci-dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



James CHÉRON